

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n°127\_11072024\_359 portant sur :

- La dénomination de « chaussée de la Braie et des lieux-dits LA GROSSE TETE, L'HOMMEE HERY, LE BRISARD, LA BOURRINE DU GRAND FION, LA BOURRINE DU TENU
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 11 juillet 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_LA GROSSE TETE	11/07/2024	F 64		La Grosse Tête	1172	La Grosse Tête		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_L'HOMMEE HERY	11/07/2024	F 203		L'Hommée Héry	754	L'Hommée Héry		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_LE BRISARD	11/07/2024	F 213 - F 211		Le Brisard	625	Le Brisard		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_LA BOURRINE DU GRAND FION	11/07/2024	F 327		La Bourrine du Grand Fion	835	La Bourrine du Grand Fion		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_LA BOURRINE DU TENU	11/07/2024	F 313		La Bourrine du Tenu	523	La Bourrine du Tenu		44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 27 août 2024

Le Maire  
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20240829-9-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-08-2024

Publication le : 29-08-2024

Laurent ROBIN,  
Le Maire